

**Office de surveillance des activités en matière de
sécurité nationale et de renseignement**

État des résultats prospectif (non audité)

POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2021 ET LE 31 MARS 2022

Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

État des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats prévisionnels 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022
Dépenses		
Examens de la sécurité nationale et du renseignement et enquêtes sur les plaintes	7 273	12 616
Services internes	10 423	15 619
Total des dépenses	17 696	28 235
Revenus		
Revenus divers	-	-
Total des revenus		
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux	17 696	28 235

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des projets ministériels qui sont décrits dans le Plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats prévisionnels pour l'exercice 2020-2021 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 octobre 2020 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus pour l'exercice 2021-2022.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- L'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) poursuivra son expansion importante au cours de la prochaine année. De grands efforts de recrutement seront faits dans tous les secteurs d'activité pour obtenir 100 équivalents temps plein (ETP). Les projets d'investissements dans les locaux, l'infrastructure et les systèmes se poursuivront en appui au nouveau mandat élargi et à l'effectif augmenté de l'OSSNR.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 1^{er} décembre 2020.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2020-2021 et pour 2021-2022, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

En préparant l'état des résultats prospectif, l'OSSNR a avancé des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont notamment :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou les pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;

- d'autres changements apportés au budget de fonctionnement comme de nouvelles initiatives ou des rajustements techniques effectués plus tard au cours de l'exercice.

Après le dépôt du Plan ministériel au Parlement, l'OSSNR ne révisera pas les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport sur les résultats ministériels.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectifs a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2020-2021 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Dépenses

Les dépenses sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les dépenses liées au personnel, aux services professionnels et spéciaux, à la réparation et à l'entretien, aux services publics, au matériel et aux fournitures, ainsi qu'à l'amortissement des immobilisations corporelles. Des provisions qui tiennent compte des fluctuations de la valeur des actifs et des passifs, comme les provisions pour les créances douteuses, les prêts, les placements et les avances, et la désuétude des stocks, ainsi que l'utilisation des stocks et les charges payées d'avance, entre autres, sont aussi comprises dans les autres dépenses, le cas échéant.

b) Revenus

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice qui a donné lieu aux revenus. Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général assure le contrôle comptable, il n'a aucune autorité sur l'utilisation des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés au nom du gouvernement du Canada et, dès lors, sont présentés comme étant réduits des revenus bruts du ministère, le cas échéant.

4. Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les rapports financiers sur les autorisations accordées au ministère diffèrent des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, car les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de

trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère pour l'exercice diffère selon qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées
(en milliers de dollars)**

	Résultats prévisionnels 2020-2021	Résultats prévus 2021- 2022
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux	17 696	28 235
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(199)	(535)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(978)	(994)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	49	(3)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(129)	(4)
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	(370)	(349)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	(1 627)	(1 886)
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 644	3 840
Variation des stocks	-	-
Variation des charges payées d'avance	6	6
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 650	3 846
Utilisation prévue des autorisations demandées	17 719	30 195

b) Autorisations accordées/demandées (en milliers de dollars)

	Résultats prévisionnels 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022
Autorisations demandées		
Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement	22 801	28 490
Montants législatifs	1 484	1 705
Total des autorisations demandées	24 285	30 195
Moins : estimation des autorisations inutilisées et autres rajustements	6 566	-
Utilisation prévue des autorisations demandées	17 719	30 195

Les autorisations présentées reflètent les prévisions actuelles pour les éléments statutaires, les initiatives approuvées dans les documents budgétaires et les estimations des montants qui seront accordés à partir des crédits centraux du Conseil du Trésor.